

Ne pas oublier que Sopo (SOS racisme) a été condamné pour avoir traité Marine d'antisémite

écrit par Maxime | 3 mai 2017

Il est urgent de faire le point aussi sur l'antisémitisme inventé de Marine le Pen.

L'argument du « bal néonazi » ressort encore. On reproche même à Marine le Pen d'être en lien avec une organisation interdite aux femmes. Il faut le faire, alors que c'est une femme !!!

"Manipulation", "polémique montée de toutes pièces", Marine Le Pen a répondu ce mercredi sur son déplacement controversé à un bal organisé par l'extrême droite à Vienne.

La présidente du Front national a rappelé qu'elle dénonçait *"tous les totalitarismes", "nazi", "communiste" et "mondialiste"*.

Elle a également déclaré que la polémique avait été *"montée de toutes pièces"* par *"le système"*.

"Le nazisme fut une abomination et il m'arrive de regretter de ne pas être née à cette période pour avoir pu le combattre", a-t-elle également déclaré.

<http://www.atlantico.fr/pepites/marine-pen-fn-tolle-bal-extreme-droite-vienne-277603.html>

Il faut d'ailleurs savoir que Marine a gagné en justice à ce propos de cette affaire de bal néo-nazi .
Il est important de rétablir la vérité :

L'ancien président de SOS Racisme Dominique Sopo a été condamné aujourd'hui à 600 euros d'amende pour avoir diffamé [Marine Le Pen](#) dans un communiqué évoquant la

présence de la présidente du FN à un “bal antisémite” à Vienne. Poursuivi en tant que directeur de la publication du site internet de l’association, sur lequel avait été publié le communiqué le 28 janvier 2012, le tribunal correctionnel de Paris a en outre condamné Dominique Sopo à verser 1000 euros de dommages et intérêts à Marine Le Pen et la même somme au titre des frais de justice.

Présent lors du délibéré, Dominique Sopo a annoncé à l’AFP qu’il ferait appel du jugement, estimant sa condamnation “sans fondement”, rappelant la polémique “extrêmement intense et bien documentée” dont la présence de Marine Le Pen à ce bal avait fait l’objet. Dans le communiqué litigieux, intitulé “Marine Le Pen à Vienne, Dirty dancing”, l’association antiraciste s’en prenait à la participation de la présidente du Front national à ce “bal immonde” coïncidant “avec le 67ème anniversaire de la libération du camp d’extermination d’Auschwitz”.

Le tribunal a estimé que les éléments soulevés par la défense sont “insuffisants à justifier de la réputation contestée des organisateurs du bal et singulièrement du membre du parti autrichien à l’invitation duquel Marine Le Pen aurait répondu”, à savoir Martin Graf, membre du FPÖ, présenté dans le communiqué notamment comme l’un des “représentants des plus durs et violents de l’extrême droite européenne”.

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/06/12/97001-20140612FILWWW00208-marine-le-pen-fait-condamner-sos-racisme.php>